Les mercredis

Les mercredis

À compter d’avril 2023, les modalités de réservation de l’accueil de loisirs du mercredi évoluent :

- le délai pour procéder aux réservations de la journée du mercredi est aujourd’hui fixé au lundi 14h (soit l’avant-veille)
- à compter des accueils du mois d’avril 2023, ce délai est porté à 7 jours (soit le mercredi précédent, 14h)
- Accueil de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
- Accueil échelonné de 9h à 9h25 et de 16h35 à 17h
- Accueil réveil dès 7h30 et accueil détente jusqu'à 17h

Plusieurs formules sont possibles : matin seul, matin + repas, journée sans repas, journée avec repas, après-midi seul. La réservation repas + après-midi n'est pas autorisée.

De 2 à 6 ans

- Enfants scolarisés à Anne Frank et à Gaston Leclercq seront accueillis à Gaston Leclercq
- Enfants scolarisés à Du Moulin Alphonse Daudet, Eugène d’Hallendre, Sainte Geneviève et les enfants non scolarisés à La Madeleine seront accueillis à Du Moulin
- Enfants scolarisés à Courbet et Jeanne d'Arc seront accueillis à Courbet

Les plannings

rgba(255,255,255,1)

ALSH du Moulin - A. Daudet

Fichier
Du Moulin planning mercredi du 11 mars au 19 avril 2024 (.pdf - 309.23 Ko)

ALSH Courbet

Fichier
Courbet planning mercredi du 13 mars au 17 avril 2024 (.pdf - 317.81 Ko)

ALSH Gaston Leclercq

Fichier
Gaston Leclercq planning mercredi du 11 mars au 19 avril 2024 (.pdf - 301.82 Ko)

De 6 à 12 ans :

- Enfants scolarisés à Rostand, Kleber et Jeanne d'Arc seront accueillis à Kleber
- Enfants scolarisés à Victor Hugo, Louise de Bettignies, Sainte Geneviève et les enfants non scolarisés à La Madeleine seront accueillis à Victor Hugo

Les plannings

rgba(255,255,255,1)

ALSH Kléber

Fichier
Kléber planning mercredi du 11 mars au 19 avril 2024 (.pdf - 341.86 Ko)

ALSH Victor Hugo

Fichier
Victor Hugo planning mercredi du 11 mars au 19 avril 2024 (.pdf - 348.64 Ko)

Facturation

Les services périscolaires sont facturés en POST-FACTURATION.

La facturation est réalisée à partir des prestations effectivement consommées et des réservations enregistrées (même si la prestation n'a pas été consommée).

Les Accueils de Loisirs sont facturés au moment de la réservation (PRE-FACTURATION).

Plusieurs modes de paiement sont possibles :

- Régie : espèces maximum 300€ (article 1680 du code général des impôts modifié par la loi de finances n°2013-1279 de finances rectificatives pour 2013 du 29 décembre 2013), carte bleue, chèques, CESU et chèques vacances,
- Portail Famille : par paiement internet en carte bleue (la facture à régler sera mise à disposition dans le module FACTURATION. Elle sera également envoyée par mail pour les familles qui ont coché dans le module MON DOSSIER la case « adhérer à la réception des factures par mail ».
- Prélèvement automatique (un contrat SEPA doit au préalable être complété et déposé au service de la Régie). La facture est payable depuis sa mise à disposition et jusqu'au 20 du mois.

Vous ne souhaitez pas de compte sur le portail famille ? La facture à régler vous sera adressée par courrier.

Service Famille- Enfance-École

160 rue du Général de Gaulle
59110 La Madeleine
France

03 20 12 79 93
service-famille@ville-lamadeleine.fr

À savoir

Fichier
Projet éducatif 2023-2025 (.pdf - 192.39 Ko)
Fichier
Règlement de fonctionnement (.pdf - 221.6 Ko)
Fichier
Tarifs périscolaires et alsh à partir du 8/01/2024 (.pdf - 69.79 Ko)
Fichier
Guide de la rentrée 2023 (.pdf - 6.23 Mo)

Documents à compléter

Fichier
Fichier DIFU 2023-2024 (.pdf - 566.46 Ko)
Fichier
Fiche sanitaire de liaison 2023-2024 (.pdf - 196.08 Ko)

Menus

Fichier
Menus du 25 mars au 19 avril (.pdf - 474.92 Ko)
Fichier
Menus du 22 avril au 17 mai (.pdf - 469.98 Ko)